l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour plus d'actualités concernant votre profession, rendez-vous sur ameli.fr

Vaccination Covid-19 : second rappel

Madame, Monsieur,
Chère consœur, Cher confrère,

Le coronavirus circule à nouveau activement, notamment le variant BA.5. **Pour éviter les formes graves de Covid-19, il est donc essentiel que les personnes les plus fragiles se vaccinent rapidement.**

Les données fournies par la Haute Autorité de Santé (HAS) et par le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale montrent que l'immunité octroyée par la vaccination contre le Covoid-19 diminue au bout de quelques mois, y compris après le premier rappel, et cette diminution est plus rapide après 60 ans.

Par ailleurs, les données récentes montrent que la couverture vaccinale des personnes éligibles au 2ème rappel reste faible : 20% des éligibles âgés de 60 à 79 ans et 31% des éligibles âgés de 80 ans et plus.

C'est pourquoi il est important que vous puissiez proposer à vos patients et usagers de plus de 60 ans un second rappel :

- **à partir de 6 mois après le premier rappel pour les 60/79 ans.**
- **à partir de 3 mois après le premier rappel pour les plus de 80 ans et pour les personnes sévèrement immunodéprimées quel que soit leur âge.**

Pour ceux qui ne sont pas encore vaccinés, il est important de leur rappeler l'utilité d'une vaccination complète contre le Covid-19 afin de se protéger des formes graves.

Bien cordialement,

Dr Dominique Martin
Médecin-conseil national de l'Assurance Maladie